



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 21370

Texte de la question

Mme Patricia Adam appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le devenir du patrimoine immobilier des centres de vacances et de loisirs destinés aux enfants. Selon les acteurs associatifs concernés, il existe un risque important de disparition de la majeure partie de ce patrimoine social, lieux d'égalité pour des enfants et des jeunes de conditions sociales différentes. En effet, au fil du temps, les comités d'entreprise qui en sont les principaux propriétaires se sont trouvés dans l'incapacité financière de les entretenir et les ont massivement cédés aux collectivités locales d'implantation pour un montant de transaction bien inférieur à la valeur marchande du bien, en fonction du maintien de la destination sociale des équipements. Aujourd'hui, se détournant de cette vocation sociale première, on constate que les collectivités locales ont tendance à revendre ce patrimoine moyennant une forte plus-value à des sociétés à but lucratif depuis les dix dernières années, la moitié de ce patrimoine social a été cédée au secteur marchand. Pour exemple, non loin de sa circonscription, la commune de Locmaria-Plouzané (Finistère) s'apprête à céder le centre Iroise Armorique à un grand groupe d'investissement immobilier pour la construction de 80 villas de luxe en bord de mer en lieu et place de la colonie de vacances qui accueillait depuis 37 ans des enfants défavorisés. Il ne lui semble pas que la disparition d'équipements de qualité contribuant à l'accueil de milliers d'enfants contribue à la mise en oeuvre de la politique voulue par le Gouvernement, consistant notamment en « une amélioration de la sécurité et du caractère éducatif du temps passé hors de l'école dans les centres de vacances et de loisirs », selon une de ses récentes interviews. Aussi, elle lui demande s'il compte mettre en place une politique de sauvegarde à l'égard du patrimoine immobilier des centres de vacances, afin de lui conserver sa vocation sociale dans l'intérêt général des enfants.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche connaît les difficultés auxquelles sont confrontées les associations pour assurer l'entretien du patrimoine des centres de vacances et de loisirs. Une enquête conjointe réalisée en 1995 par l'inspection générale de la jeunesse et des sports et l'inspection générale de l'administration avait fait ressortir la nécessité dans de nombreux cas d'une mise aux normes d'hygiène et de sécurité et d'une meilleure accessibilité aux enfants et aux jeunes handicapés. Depuis 1998, un programme d'aide à la rénovation du patrimoine associatif a été mis en oeuvre, en complémentarité des aides apportées par les collectivités locales. Les crédits consacrés à cette rénovation sont passés de 10 MF en 1998 à 5 031 000 euros en 2003. Ce programme sera poursuivi dans toute la mesure compatible avec les contraintes budgétaires.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21370

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5331

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7314